

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE BARTENHEIM

Enquête publique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU

Par arrêté du 1^{er} avril 2025, le Maire de Bartenheim a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, à compter du 23 avril 2025 à partir de 15h00, sur la déclaration de projet concernant la ZAC du Hattel et ses abords, emportant mise en compatibilité du PLU.

Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès du responsable du projet, M. le Maire de Bartenheim, Mairie de Bartenheim, 09 rue du Général de Gaulle (68870).

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, une note relatant les éléments de l'article R123-8 du code de l'environnement, l'avis de la MRAE, le mémoire en réponse à la MRAE, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint et les délibérations du conseil municipal (décision de soumettre à évaluation environnementale, bilan de la concertation,).

Le dossier pourra être consulté à la mairie de Bartenheim (sur papier et sur poste informatique) ainsi que sur le site internet de la commune (<http://www.bartenheim.fr>) pendant la durée de l'enquête publique qui se déroulera du mercredi 23 avril 2025 à partir de 15h00 au vendredi 23 mai 2025 à 12h00.

Le public pourra prendre connaissance des documents aux jours et heures ouvrables de la mairie durant cette période et consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou les adresser, par correspondance, au commissaire enquêteur, à la Mairie de Bartenheim, *09 rue*

du Général de Gaulle (68870), ou encore par courrier électronique à l'adresse suivante : mairie@bartenheim.fr

Les lettres ou courriels d'observations devront porter l'objet :

Enquête publique - déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU

Mme Sabrina PHILIPPS a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg et Monsieur Yvan RENCKLY a été nommé en qualité de suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Bartenheim :

- Le mercredi 23 avril 2025 de 15h00 à 18h00**
- Le lundi 05 mai 2025 de 17h00 à 19h00**
- Le mardi 13 mai 2025 de 16h00 à 18h00**
- Le vendredi 23 mai 2025 de 09h00 à 12h00.**

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée :

- en Mairie de Bartenheim**
- au Tribunal Administratif de Strasbourg,**
- en Préfecture du Haut-Rhin.**

Ces documents pourront être consultés pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la Mairie de Bartenheim, en Préfecture et sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.bartenheim.fr>

L'autorité compétente pour approuver la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU est la commune de Bartenheim par voie de délibération du conseil municipal.